



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Mes déchets en un clin d'œil

DÉCHETS LIMITÉS, FACILES À GERER

RÉGLEMENTATION : MES DROITS ET MES DEVOIRS

“Chaque entreprise est responsable de l'élimination des déchets qu'elle produit et/ou détient. Elle doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation.”

EXTRAIT DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.

Article L541-2 du Code de l'environnement.

Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets.

En bref, il faut :

- Trier les déchets et assurer leur stockage, même temporaire, proprement et sans risque pour l'environnement et pour la santé.
- Assurer l'élimination des déchets conformément à la réglementation.
- Participer aux collectes professionnelles.
- Conserver les bons d'enlèvement des déchets ou les tickets d'apports.
- Les dépôts sauvages des déchets sont interdits (abandon et enfouissement).
- L'incinération des déchets à l'air libre est interdite.

UN PEU DE VOCABULAIRE

Déchet : toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

Déchet Dangereux (DD) : tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés dangereuses suivantes : explosif, comburant, facilement inflammable, inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérigène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, sensibilisant, écotoxique. Mais également les déchets qui au contact de l'air, de l'eau ou d'un acide dégagent des gaz toxiques. Enfin des déchets susceptibles, après élimination, de donner naissance, par quelque phénomène que ce soit, à une autre substance.

Biodéchet : les déchets biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants, des traiteurs, ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.

LES COLLECTEURS DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

	Déchets Refusés	Déchets Acceptés	DD	Location vente de bennes containers	
AT Environnement		Les Pennes Mirabeau	09 54 57 59 61		
COVED - AMD		Les Pennes Mirabeau	04 42 46 69 69		
DATRANS		Marignane	06 80 87 72 60		
Delta recyclage		Arles	04 90 52 09 10		
Guy Dauphin Environnement		Marseille	04 91 58 57 65		
Groupe des eaux de Marseille		Marseille	04 91 57 60 60		
ONYX Méditerranée		Marseille	04 91 19 30 22		
ORTEC Environnement Marseille		Marseille	04 96 15 19 19		
ORTEC Industrie		Fos sur Mer	04 90 50 27 67		
Provence Valorisation		Istres	04 90 17 26 21		
SILIM Environnement		Marseille	04 91 00 68 50		
SITA Sud		Marseille	04 91 18 70 20		
SOPHED		Marseille	04 91 96 00 03		
SOLAMAT - MEREX		Rognac	04 42 87 72 10		
SPUR		Marseille	04 91 68 75 59		
Transport et entretien phocéen		Marseille	04 91 03 47 78		
Valecobois Provence		Vitrolles	06 22 44 03 61		
Valortec		Rognac	04 42 78 68 06		

"liste non exhaustive des sites, réalisée en janvier 2013"

LA RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS EN UN CLIN D'ŒIL

	Déchets Refusés	Déchets Acceptés	Ordures ménagères	Déchetteries	Collecteurs DD	Collecteurs AIVALOR	Bornes d'apports	Retours fournisseurs	Garagistes	Récupérateurs de métaux	GDS*
Batteries usagées, accumulateurs, piles											
Bois propre											
Bois souillé											
Cartons et sacs d'emballages propres ou souillés											
Déchets d'Activités de Soins aux animaux											
Emballages vides de Produits Phytosanitaires											
Films Plastiques Agricoles Usagés											
Huiles de vidanges, filtres à huile et fûts											
Métaux ferreux et non ferreux											
Pneumatiques usagés											
Produits Phytosanitaires non utilisables											
Déchets œnologiques et leurs emballages											
Déchets verre											

*GDS : Groupement de Défense Sanitaire
04 42 23 86 46

JOINDRE MA DÉCHETTERIE

A Aix en Provence - La Parade	0 810 003 110	M Marseille : La Millière	04 91 19 30 68
Arles Raphèle	04 90 98 01 97	Marseille : Les Aygalades	04 91 60 90 38
Arles Trinquetaille	04 90 93 22 96	Martigues - La Couronne	04 42 42 80 18
Arles Ségonnaux	06 76 86 49 45	Maussane-les-Alpilles	04 90 54 54 18
Aubagne	04 42 03 11 16	Meyrargues	0 810 003 110
Auriol	04 42 04 36 60	Meyreuil	0 810 003 110
B Barbentane	06 22 94 58 08	Miramas	04 90 17 31 43
Bouc-Bel-Air	0 810 003 110	Mollèges	04 90 90 12 39
C Carry-le-Rouet	04 42 44 53 46	P Pélissanne	04 90 55 64 86
Cassis	04 42 01 08 75	Peypin	04 42 72 42 69
Châteauneuf-les-Martigues	04 42 79 86 05	Peyrolles	0 810 003 110
Châteaurenard	04 32 62 09 87	Port-Saint-Louis-du-Rhône	0 800 508 098
Cuges-les-Pins	04 42 71 21 15	Puylobier	0 810 003 110
E Eguilles	0 810 003 110	R Rognac	04 42 02 67 50
Ensuès-la-Redonne	04 42 45 78 03	Rognes	0 810 003 110
Eyragues	04 32 60 15 29	Roquefort-la-Bédoule	04 42 73 26 77
F Fos-sur-Mer	04 42 05 17 14	Rousset	0 810 003 110
G Gardanne	04 42 58 45 79	S Saint-Cannat	0 810 003 110
Gémenos	04 42 32 24 21	Saint-Chamas	04 90 44 77 90
Gignac-la-Nerthe	06 23 79 70 96	Saintes-Maries-de-la-Mer	06 17 67 30 00
Grans	06 24 57 02 71	Saint-Etienne-du-Grès	06 16 26 72 59
I Istres Tubé	04 42 55 36 28	Saint-Martin-de-Crau	04 90 47 95 67
Istres - Entressen	04 90 50 65 36	Saint-Paul-lez-Durance	0 810 003 110
L La Ciotat	04 42 71 53 93	Saint-Rémy-de-Provence	06 16 78 60 33
La Fare-les-Oliviers	06 72 48 97 77	Saint-Victoret	04 42 79 21 08
La Roque-d'Anthéron	0 810 003 110	Salon-de-Provence	04 90 42 36 88
Lamanon	04 90 58 99 95	Sausset-les-Pins	04 42 44 99 12
Lambesc	0 810 003 110	Septèmes-les-Vallons	04 91 65 14 54
Le Puy-Saint-Réparate	0 810 003 110	T Tarascon	04 90 93 18 73
Le Rove	04 88 77 62 84	V Vauvenargues	04 42 66 01 88
Les Pennes-Mirabeau	0 810 003 110	Venelles	0 810 003 110
M Mallemort	04 90 59 44 71	Vitrolles	0 810 003 110
Marignane	04 42 09 27 90		

"liste non exhaustive des sites, réalisée en janvier 2013"



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône - 22 avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence cedex 01 - © 04 42 23 06 11 - www.agri13.fr

Avec le concours financier du :



CONSEIL GENERAL
BOUCHES-DU-RHÔNE